

# **UNIVERSITÉ DU CITOYEN**

**Séance plénière du samedi 20 mai 2006**

## **Le couple homosexuel et l'enfant : Une nouvelle forme de famille ?**

**Avec**

**Gérard Poussin**

**Professeur de psychologie à l'Université Pierre Mendès France**



En partenariat avec :

La ville d'Eybens, Le Conseil Communal de Consultation des Citoyens (4C)

**Contact : Annie Mouraille - Tél. : 04 76 60 76 45 - Mairie d'Eybens**

## **Intervention de Gérard Poussin**

On emploie souvent le terme d'homoparentalité, auquel j'ajouterai un point d'interrogation, parce que la question que je me pose et que je vous pose est la suivante : ce terme est-il bien approprié ?

La parentalité signifie le fait de se sentir parent. Ce terme est en général très mal employé, car on l'utilise en général pour évoquer le fait d'assumer la fonction parentale sous toutes ces formes.

Quand on parle d'homoparentalité, cela veut dire en clair : le fait d'être parent et d'être en même temps homosexuel. Or, il n'y a pas de relation, du moins, je n'en vois pas, entre le choix d'un partenaire sexuel et le fait d'être parent.

Parler d'homoparentalité signifie alors qu'il y aurait une parentalité spécifique homosexuelle, et cela me semble assez curieux.

Toutefois, actuellement, il n'y a pas d'autres termes pour poser cette question : quel problème cela pose actuellement d'être homosexuel et d'élever des enfants ? Quelles sont les personnes concernées ? Quelle est l'importance du phénomène ?

### **Les personnes concernées**

Nous disposons d'une enquête américaine de 2003, qui rend bien compte de la situation. Elle recense 1% de couples homosexuels et sur ces couples, 33% sont des couples de femmes et 22% sont des couples d'hommes qui élèvent un enfant (soit 1/3 de femmes et un peu moins 1/4 des hommes).

Statistiquement, le phénomène n'est pas très significatif puisque 99% de la population n'est pas concernée par le problème. Mais, le problème se pose à notre société.

Comment peut-on élever un enfant tout en étant dans un couple homosexuel ?

En France, deux configurations sont possibles :

- Une personne, une femme, en général, a eu un enfant par voies naturelles, puis élève son enfant avec son nouveau conjoint (ou conjointe) de même sexe.
- Une personne, en général une femme, adopte en position de femme seule, de mère célibataire, ou bénéficie d'une insémination artificielle avec sperme de donneur (IAD), à l'étranger ou ayant un enfant par une mère porteuse. La personne élève l'enfant, dès le départ, avec son compagnon (sa compagne). En France, seul un couple hétérosexuel peut bénéficier d'une IAD.

### **Situation juridique**

En France, l'adoption plénière n'est pas possible par deux parents de même sexe.

Deux personnes de même sexe peuvent toutefois élever ensemble un enfant. Mais si l'un des deux décède, ou si une de ces personnes ne peut plus exercer son autorité parentale ou sa fonction parentale, l'autre personne qui s'est occupée de l'enfant, le parent « social » n'a aucun droit.

Par exemple, deux personnes de même sexe élèvent un enfant. Si le « vrai » parent, au regard de la loi, disparaît, l'enfant sera pris en charge par les services de la DDASS, sans aucun recours possible pour l'autre parent.

Les associations de parents homosexuels revendiquent la possibilité d'une adoption pour les parents homosexuels et d'un droit au mariage. La revendication au mariage n'est pas seulement symbolique, elle correspond à une nécessité pratique permettant aux deux

parents d'avoir l'autorité parentale sur l'enfant.

### **Solutions actuelles**

L'adoption simple ne supprime pas la première filiation, elle permet à un parent social de s'ajouter au parent légal. Cette solution serait assez pratique pour les parents homosexuels. Mais, le parent biologique perd ses droits parentaux puisque le parent adoptif détient l'autorité parentale.

En outre, les juges doivent statuer en fonction de l'intérêt de l'enfant : la plupart des arrêts de tribunaux montrent qu'il est rare que les juges acceptent que le parent biologique perde une partie de ses droits sans raison valable.

Alors que dans le cas de l'adoption plénière, la filiation précédente est rompue. Elle présente l'avantage de protéger l'enfant et sa famille adoptive puisqu'elle évite d'éventuelles revendications des parents biologiques.

L'adoption « conjointe » (adopter un enfant déjà adopté par adoption plénière) n'est possible que pour les couples mariés.

Pour adopter, la personne homosexuelle devrait prétendre auprès des services de la DASS qu'elle vit seule. Or du fait qu'il y a peu d'enfants à adopter, la priorité est donnée aux couples mariés.

### **Cela est-il juste ?**

Ces lois limitent les droits des homosexuels à maintenir le lien avec un enfant qu'ils ont élevé. Est-ce qu'il est normal que quelqu'un qui a élevé un enfant n'ait aucun droit en ce qui concerne le maintien du lien avec cet enfant, parce qu'il est en couple avec une personne du même sexe ?

Ceci n'est justifié que s'il est démontré que les enfants courent un risque à être élevés par des parents homosexuels ou que la société court un risque à faire entrer dans la loi le principe même de l'homoparentalité. Après tout, on ne va pas faciliter quelque chose dont on s'apercevrait qu'il est nocif à l'intérêt de l'enfant. Le juge rend son jugement dans l'intérêt de l'enfant. Notre société a aussi pour mission de se préoccuper de l'avenir des générations futures et donc de faire en sorte qu'elles soient protégées.

Quels sont les risques pour les enfants à être élevés par un couple de parents homosexuels ?

### **Quels risques pour les enfants ?**

#### Risques d'abus sexuels

Est-ce que l'enfant va être victime d'abus sexuel parce qu'il est élevé par des gens qui ont une sexualité, dont on dit qu'elle n'est pas dans la norme. Par exemple, les psychanalystes considèrent que l'homosexualité est une forme de perversion. Alors, ces gens qui ne sont déjà pas dans la norme, ne risquent-ils pas de faire des choses qui sont également hors norme ?

Des études ont été faites sur ce sujet aux Etats-Unis. Aucune étude américaine n'a jamais montré de relation entre la pédophilie et l'homosexualité. Quelqu'un qui est pédophile n'est pas forcément homosexuel et quelqu'un qui est homosexuel n'est pas forcément pédophile.

(En France, on ne dispose que de peu d'études sur les thèmes de société ou de psychologie).

La majorité des enfants abusés sont des filles et la majorité très écrasante des abuseurs

sont des hommes. Même ceux qui abusent des petits garçons ne sont pas forcément homosexuels, ils le sont même plutôt rarement.

Selon une étude par Jenny et al. (1994), sur 352 enfants victimes, 81,5% étaient des filles et les agresseurs étaient masculins à 77%. La plupart des agresseurs sont des proches et deux seulement étaient homosexuels. Les abuseurs sur garçons étaient majoritairement des hétérosexuels ayant des rapports occasionnels avec des enfants.

En conclusion, l'argument des risques d'abus sexuels n'est pas valide.

### Développement de l'identité sexuée

Quel est le risque pour le développement de l'identité sexuée de l'enfant ?

L'identité sexuée est l'identité de genre (« gender identity », en anglais). C'est le fait que je me considère effectivement comme un homme ou comme une femme.

Un petit garçon élevé par un couple lesbien risque-t-il de développer une identité sexuée féminine plutôt que masculine ?

Selon une étude de Patterson en 1992 portant sur 300 enfants de famille homoparentale : aucun enfant n'aurait développé de trouble de l'identité sexuée, c'est-à-dire aucun ne présentait de troubles de l'identité sexuée.

En 1981, Hoeffler a effectué un travail qui portait sur les jouets et les activités choisies par des enfants de mères lesbiennes. Or, ils ne se différencient en rien de ceux choisis par des enfants élevés par des mères hétérosexuelles.

A priori aucune étude ne semble aller dans le sens du trouble de l'identité sexuée.

### Développement de l'orientation sexuelle

Dans le contexte d'une famille homoparentale, comment va se développer l'orientation sexuelle de l'enfant ?

A la différence de l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle correspond au choix sexuel fait par la personne.

Est-ce que cela risque de poser un problème pour le développement de l'orientation sexuelle de l'enfant ? Par exemple, un petit garçon élevé par deux femmes risque-t-il de devenir homosexuel ? Cela entraîne-t-il une prédisposition ?

En 1995, une étude réalisée par Bailey porte sur des adultes ayant été élevés par des pères homosexuels. Plus de 90% d'entre eux sont hétérosexuels, ce qui correspond à ce qu'on trouve dans la population générale.

Une étude récente et très célèbre de Tasker et Golombock (2002) présente l'avantage, par rapport à beaucoup d'autres, d'être une étude longitudinale : on a suivi les enfants depuis l'enfance, jusqu'à l'âge adulte. Du point de vue méthodologique, une étude longitudinale est très solide. Alors que dans une étude rétrospective, on interroge l'adulte sur ce qui s'est passé dans son enfance et c'est toujours un petit peu discutable.

Les chercheurs ont suivi, depuis 1976, 39 enfants de mères lesbiennes comparés à 39 enfants de mères hétérosexuelles. Ils les ont suivis pendant 14 ans : ils n'ont pas trouvé de troubles de l'orientation sexuelle. La moyenne des sujets était de 24 ans. A cet âge-là, on peut dire que le choix de l'orientation sexuelle est assez déterminé. La seule différence : les enfants élevés par des lesbiennes envisagent l'homosexualité comme une possibilité pour eux-mêmes plus facilement que les autres. En gros, ils ne sont pas homophobes !

### Equilibre mental

Est-ce que l'enfant ne risque pas d'avoir des troubles mentaux ? Il y a une relation assez forte entre les troubles de l'identité sexuelle, les troubles de l'identité tout court et les troubles mentaux.

L'étude longitudinale de Tasker et Golombock ne note aucun trouble particulier chez les enfants élevés par les mères lesbiennes (pas plus de troubles que dans la population générale). Les enfants avaient été examinés par un pédopsychiatre,

Une étude de Kirkpatrick en 1981 : des pédopsychiatres ont travaillé « à l'aveugle » (le praticien n'avait pas d'éléments sur la situation familiale de l'enfant) et ont donné leur avis sur l'équilibre mental des enfants. Les pédopsychiatres ne remarquent pas de différence entre les enfants élevés par des mères lesbiennes et les autres.

De même, un travail fait par Huggins en 1989, portait sur l'estime de soi. On s'est aperçu que les enfants de mères lesbiennes ont une estime de soi comparable à celle des autres enfants.

### Relations avec les pairs

Est-ce que l'enfant ne va pas avoir de troubles relationnels avec ses pairs, les autres enfants ? Est-ce qu'il ne risque pas d'être l'objet de moqueries, de mises à l'écart ?

Golombock, dans une autre étude réalisée en 1997, montre que les enfants élevés par des mères lesbiennes auraient autant de relations sociales que les autres. Toutefois, ils sélectionnent les personnes auxquelles ils peuvent révéler leur situation familiale.

C'est un point important : cela signifie que ces enfants savent qu'ils prennent des risques en révélant leur situation familiale réelle. Donc ils ne la révèlent qu'à des personnes qu'ils ont choisies. Ils sont d'une extrême prudence. En terme de nombre de relations, ils en ont autant que les enfants de parents hétérosexuels. En terme de choix dans la relation, ils sont obligés de faire des choix. On ne peut pas dire que cela n'ait pas d'incidence.

Quand on interroge, à l'âge adulte, des personnes qui ont été élevé par des parents homosexuels, elles révèlent avoir été très mal à l'aise parce qu'elles ont souffert des discours homophobes tenus par certains de leurs camarades. Ces propos étaient difficiles à supporter compte tenu de leur situation personnelle.

Si on fait le bilan par rapport à toutes les inquiétudes que l'on pourrait avoir pour un enfant élevé par un couple homosexuel : l'incidence porte sur les relations avec les pairs.

### **Les critiques à fondement théorique**

Ces critiques viennent pour la plupart de la psychanalyse. Pour la plupart des psychanalystes, l'homosexualité est une forme de narcissisme. L'explication est freudienne : avoir un tel narcissisme qu'on ne peut aimer que quelqu'un qui soit comme soi-même. J'aime quelqu'un de même sexe parce que je m'y retrouve. L'être humain, d'après la psychanalyse, est toujours dans un équilibre entre le narcissisme et la sociabilité : l'amour de soi et l'amour de l'autre.

Donc, la parentalité homosexuelle va traduire ce narcissisme et l'hypothèse du psychanalyste est que l'enfant sera dans une position de fétiche (un objet sans vrai statut d'objet, un objet manipulé par moi, qui est totalement sous ma dépendance). Donc le fétichisme aboutirait au fait que l'enfant ne pourrait jamais être confronté à la question de l'incomplétude et du manque. Le narcissisme est aussi une négation du fait que nous sommes tous des êtres « castrés » à savoir pour la femme, l'envie de penis, pour

les garçons, la peur de la castration. On est tous marqué par le manque via la différence des sexes et via le fantasme de castration.

Il faudrait en fait plusieurs générations pour que l'effet de cette fétichisation se fasse sentir : ça ne va pas être tout de suite perçu. Je renvoie, par exemple, à Françoise Dolto qui dit qu'il faut plusieurs générations pour faire un schizophrène.

Par rapport aux études vues précédemment (pas de risque d'abus sexuel, sur l'identité, l'orientation sexuelle), on devrait être rassuré.

Or, la psychanalyse, forte de ce qui précède, va dire :

- Ces études portent sur la génération venant immédiatement après un élevage homoparental, donc ce n'est pas pour cette génération-là qu'il y aura des problèmes, mais pour les générations suivantes.
- La plupart des études utilisent des échelles standardisées, d'inspiration «comportementaliste».
- « On ne mesure pas la souffrance psychique ».

### **Réponses aux critiques psychanalytiques**

- L'idée d'un effet transgénérationnel n'a jamais été prouvée, surtout pas dans la schizophrénie où la plupart des travaux scientifiques actuels privilégient d'autres hypothèses.
- Comment se faire une idée quelconque si on ne tient pas compte de ce que l'on observe?
- Pour ne jamais avoir tort et être toujours confirmé dans ses théories, il est en effet plus simple de ne jamais rien mesurer....

### **A propos des études épidémiologiques**

- Les échantillons sont rarement pris au hasard. Ce sont en général des parents militants qui répondent.
- Ce n'est pas tant le fait d'utiliser des échelles standardisées qui pose problème que le fait que ces échelles (type CBCL – Child Behaviour Checklist) sont remplies par des parents intéressés aux résultats. Cela pose effectivement un problème.
- Toutes ces études portent principalement sur les couples lesbiens (car ces couples sont plus nombreux que les homosexuels masculins). Ces études, curieusement, nous montrent que tout va bien. Or d'autres études portant cette fois, non plus sur l'homoparentalité, mais sur l'absence du père montrent au contraire qu'il y a des effets. Effectivement, dans un couple lesbien, par définition, il n'y a pas de père, sauf à considérer qu'une femme peut représenter le père (ce qui est un tout autre problème).

### **Effets de l'absence du père**

Il existe un taux élevé de violence dans les familles qui n'ont reçu qu'une faible éducation paternelle selon une étude de Triandis en 1994.

Dans la population carcérale, d'après une étude de Beck en 1988, 70 % des jeunes incarcérés n'ont pas grandi avec leurs deux parents, sachant que le parent absent était le plus souvent le père. De nombreuses études montrent la prévalence de sujets où le père était absent, ou inexistant dans les populations carcérales.

La corrélation entre l'absence du père et la violence vaut pour toutes les origines

ethniques et tous les niveaux de revenus (Prothrow-Stith, 1991, Staub, 1993).

### **Réponses à ces critiques**

- Et l'absence de la mère ? Peu d'études ont été réalisées sur l'absence de la mère, mais les rares études montrent aussi que dans les populations carcérales, on a des absences de mères, des substituts maternels très fréquents, des enfants qui ont été élevés par la grande sœur, etc. Donc l'absence de la mère pose certains problèmes,
- Tous les enfants « sans père » ne deviennent pas délinquants ! Si on prend l'ensemble des enfants ayant été élevé par des parents célibataires, on s'aperçoit que la prévalence délinquancière n'est pas beaucoup plus élevée que dans la population générale.
- En ce qui concerne les échelles type CBCL, des questions pièges sont introduites dans le questionnaire pour piéger les gens qui répondent de manière systématiquement favorable ou systématiquement défavorable. Ainsi les études utilisant ces échelles prévoient ces réponses trop favorables.
- Une étude épidémiologique n'est pas une étude clinique. Il faut pouvoir étudier des populations et pas seulement des individus. Cela ne couvre pas toutes les possibilités, toutes les réalités.

On peut faire une étude épidémiologique et *voir directement les enfants*. Cela coûte plus cher, mais c'est tout de même plus fiable, surtout dans une problématique comme celle-ci où les parents sont forcément partisans puisqu'ils sont sélectionnés par volontariat (souvent recrutement par le biais d'associations gay et lesbiennes). Je pense qu'il est possible de rencontrer aussi les enfants, on peut ainsi comparer ce qui est dit par les enfants avec ce qui est donné par les parents.

Une autre problématique : la plupart des études portent sur des couples où les enfants connaissent leur père. Qu'en serait-il si ce n'était pas le cas ? C'est-à-dire dans des situations, comme celles que l'on réclame, à savoir, par exemple, le mariage homosexuel ou l'adoption homosexuelle. Qu'en serait-il dans ces cas-là ? Nous n'avons pas tout à fait la réponse.

### **Des questions pratiques subsistent**

- Il apparaît qu'il n'y a pas de différence entre les enfants élevés par un couple homosexuel et un couple hétérosexuel. Je pense qu'il devrait y en avoir, sinon, cela voudrait dire que les parents ne servent à rien, que quelque soit le contexte, les enfants ne sont pas différents ! N'est-il pas étonnant qu'il n'y ait « pas de différence » selon certaines études entre les enfants élevés par des couples homosexuels et les autres ?
- Puisqu'il y a plus de candidats à l'adoption que d'enfants à adopter, que ferait-on quand un couple homosexuel sera « en concurrence » avec un couple hétérosexuel ? Que va-t-il se passer ? Et que se passerait-il si la décision est de donner l'enfant au couple homosexuel ? Comment cela peut-il se passer, socialement parlant ?
- Le 24 février 2006, la cour de cassation a pris un arrêt du extrêmement important, pouvant faire jurisprudence. Un couple de femmes lesbiennes, pacsées, élevait un enfant. La mère biologique a demandé et obtenu que sa compagne puisse bénéficier de l'autorité parentale partielle. L'adoption est-elle encore nécessaire ?
- Reste la solution des procréations médicalement assistées.

## **Les procréations médicalement assistées**

- En France, le donneur d'IAD est anonyme. Cela pose déjà des problèmes de contournement du biologique dans les cas classiques, qu'en sera-t-il avec les couples homosexuels ?
- On nous dit que le biologique importe peu. C'est à nuancer.
- Les associations homosexuelles sont pour la levée de l'anonymat. C'est, en effet, à envisager s'ils accèdent à cette possibilité.

## **Le droit à l'enfant**

- Un argument est souvent entendu : les couples homosexuels devraient avoir autant le droit que les couples hétérosexuels d'adopter un enfant.
- Mais on oublie une chose très importante : l'adoption n'a pas été faite pour donner un enfant à un parent mais c'est le contraire.
- Les homosexuels n'ont pas plus que les hétérosexuels de « droit à l'enfant ».

## **Conclusion**

Un enfant qui a été élevé par quelqu'un qui lui a tenu lieu de parent doit pouvoir conserver le lien avec ce parent.

Une personne qui a élevé un enfant a le droit de réclamer le maintien du lien avec cet enfant.

C'est au nom de ces droits là que la question de l'adoption homo parentale doit être posée et non à celui du « droit à l'enfant ».

Cela dit, je me suis restreint à ma position de psychologue, mais il y a aussi des questions sociologiques et politiques qui méritent d'être également débattues...

## **Débat**

Question : Y a-t-il des études en cours sur les enfants élevés par deux papas ?

Réponse de Gérard Poussin :

Oui, des études portent sur des couples de pères homosexuels. Comme dans le cas des couples lesbiens, il s'agit pratiquement toujours de situations dans lesquelles l'enfant connaît sa mère, voire continue à avoir le contact avec sa mère.

Donc, les risques que nous avons mis en avant à l'égard de l'homoparentalité n'existent pas, puisque l'enfant a accès à sa filiation. Je pense que c'est très important et certaines associations homosexuelles sont également de ce point de vue.

A partir du moment où on ne coupe pas la filiation, où l'enfant a des contacts avec sa filiation biologique, les études montrent bien qu'il n'y a pas tellement de problème.

Actuellement, pour les hétérosexuels, avec l'IAD ou l'adoption plénière, on coupe la filiation et je ne suis pas sûr que ce soit très bon. On n'a pas vraiment d'études qui montreraient le contraire et pour cause. Mais, il y a fort à parier que l'absence de filiation, de références à une filiation pose problème. C'est-à-dire : ne pas pouvoir se dire je suis élevé par deux papas, mais en fait, j'ai une maman, je sais qui c'est. Je suis élevé par deux mamans mais, en fait, j'ai un papa. Dans ce cas là, je suis construit comme tous les autres. Imaginez une situation dans laquelle j'ai deux mamans mais j'ignore complètement d'où je viens, d'où je sors.

Question : le problème n'est-il pas l'adoption ? L'adoption est-elle normale ? On pourrait imaginer des parrains et marraines, du coup, il n'y aurait plus de tabou.

Réponse de Gérard Poussin :

Tout à fait, sauf qu'il y aura toujours le problème d'une possible revendication des parents d'origine sur cet enfant.

L'adoption plénière a été faite pour protéger les parents adoptifs de « remords » du parent biologique. Sans cette protection, il y aurait, sans aucun doute, des cas de revendications, ce qui existe déjà dans des situations d'enfants placés dans l'aide sociale à l'enfance. Il y a eu quelques cas retentissant, où la famille d'origine réclame le retour de l'enfant après que celui-ci ait passé 10 ans de sa vie dans une famille d'accueil. Cela pose énormément de problème.

J'ai toujours été frappé par la façon dont les journalistes transforment en disant « les parents adoptifs vont être privés de leur enfant ». Non, ils ne sont pas parents du petit. Là, nous risquons d'avoir des affaires où pour le coup, ce sera vraiment les parents adoptifs qui auront le problème. Viendront probablement devant les tribunaux des parents d'origine, disant : « moi, je veux reprendre cet enfant ». C'est la porte ouverte à ce genre de situation.

Le législateur a-t-il raison de vouloir à tout prix protéger les parents adoptifs de cette réaction possible des parents d'origine ? Se dit-on « il y a des tribunaux pour juger ce genre d'affaires », en espérant que les juges seront capables de s'apercevoir que si un enfant a été élevé et a vécu pendant des années avec des parents adoptifs, que ces parents adoptifs ont un droit plus que légitime de continuer à élever cet enfant, malgré la réclamation des parents d'origine ?

Il y a un débat actuellement sur l'accouchement sous X. Je n'ai jamais été pour, j'ai vu des enfants nés sous X qui ne supportaient absolument pas la situation. J'ai lu récemment qu'il y avait eu une manifestation d'enfants accouchés sous X, les manifestants réclamant la connaissance de l'identité de leur génitrice, arguant qu'il s'agit d'un vol d'identité.

Comme vous le dites, je pense que l'adoption plénière pose question. Comme vous le dites, aussi, c'est révolutionnaire, car nous allons à l'encontre de l'opinion majoritaire, des positions des législateurs et des associations de parents adoptifs.

Question : dans l'adoption, on ne prend pas en compte la cause de l'abandon de l'enfant par la mère ?

Réponse de Gérard Poussin :

Il est vrai que l'adoption plénière raye d'un trait tout le passé, surtout dans le cas d'accouchement sous X. Dans d'autres cas, c'est un petit peu moins vrai parce qu'à l'âge de 18 ans, l'enfant adopté peut demander à voir son dossier auprès de la DDASS. C'est anonymisé, bien sûr, mais il peut voir son dossier et peut à ce moment là, s'il le souhaite, prendre contact avec ses parents d'origine, ou en tout cas comprendre pourquoi il a été abandonné.

Remarque : Nous sommes l'association « Contact », pour aider les relations entre les parents hétérosexuels et les enfants homosexuels. Le problème de relations des enfants dans la cour de l'école est tout à fait vrai, quand on a deux parents du même sexe. Il y a un véritable problème d'information et d'homophobie.

Réponse de Gérard Poussin :

Comme je l'ai dit dans ma présentation, un enfant élevé par un couple homosexuel ne court pas de risque particulier. Par contre, il reste la question de ses relations avec ses pairs. Les faits sont réels, il y a un problème et comment peut-on le régler ?

Pour qu'il n'y a pas de problème, on peut se dire : on supprime la possibilité que les parents homosexuels élèvent des enfants (!) ou alors, on s'interroge : est-ce qu'il est normal que des enfants, dans une cour de récréation, se moquent de leurs copains parce qu'ils ont deux papas ou deux mamans.

N'est-ce pas un problème d'homophobie ? Je pense quand même qu'il y a des progrès. Maintenant, des lois condamnent l'homophobie. Toutefois, les changements de mentalités prennent beaucoup de temps. Sans doute que dans 10 ou 20 ans, les moqueries dans les cours d'école à ce propos n'auront plus lieu d'être parce que les parents eux-mêmes auront changé.

Le racisme existe toujours parce qu'il y a des adultes qui ont des positions racistes ouvertes. Bien entendu, les enfants suivent ce que disent leurs parents et répètent à l'école ce qu'ils ont entendu chez eux. Il en va de même pour l'homophobie. Si les parents donnent à la maison un discours homophobe, les enfants vont tenir le même discours et avoir des réactions du même type à l'école.

Remarque : Je suis maman d'un garçon homosexuel. Par rapport aux relations avec ses pairs, l'enfant choisit à qui il le dit. Puis en devant adulte, il dépasse ce problème. Les difficultés étaient les mêmes, il y a 20-40 ans, pour les enfants de parents divorcés.

Réponse de Gérard Poussin :

Absolument, il faut du temps pour que les mentalités changent. Les enfants du divorce subissaient le même genre de difficultés.

De même, il y a 50 ans, on ne disait pas à tout le monde qu'on était enfant de mère célibataire (fille-mère), c'était comme une tare, l'enfant était quasiment considéré comme l'enfant d'une prostituée. En Alsace, dans les églises, le banc de la honte était réservé aux filles-mères. Si elles voulaient aller à l'église, il n'y avait pas d'autre choix que de s'asseoir sur le banc de la honte !

Remarque : homosexualité, narcissisme. A-t-on dosé les hormones ?

Réponse de Gérard Poussin :

Je n'ai pas la réponse. Franchement, je ne pense pas que ce soit dans les hormones ! Cela signifierait plus de progestérone chez les femmes homosexuelles et plus d'oestrogène chez les hommes homosexuels ! A priori, ça m'étonnerait, car sinon, ce serait un résultat scientifique vraiment important et il serait connu.

Remarque dans la salle : Il y a eu des recherches, mais pas de réponses.

Question : pour un hétérosexuel, la question d'avoir un enfant ne se pose pas. Les homosexuels ne peuvent pas en avoir. Un enfant peut-il être élevé par deux parents alors qu'il n'est pas possible biologiquement qu'ils aient des enfants ensemble ?

Réponse de Gérard Poussin :

Tout à fait, votre question est complexe. Ce que j'entends de votre question : il y a une réalité biologique incontournable. Le fait qu'il n'y ait pas de risque au niveau de l'enfant d'être élevé par deux parents homosexuels indique-t'il qu'on peut s'affranchir totalement de la réalité biologique ?

Je pense que non. Le fait qu'un enfant puisse être élevé sans aucune difficulté particulière par un couple d'homosexuels ne nous affranchit absolument pas de la réalité

biologique. Ça veut dire en clair qu'il ne faut surtout pas que ça aboutisse à un délire. Par exemple, des parents homosexuels en viendraient à essayer de faire croire à l'enfant que les deux mamans se sont jointes pour obtenir cet enfant. Et là, je pense que cela aura des incidences sur l'enfant. C'est un risque aussi chez les hétérosexuels d'avoir des fantasmes. Un enfant qui est en contact avec un parent délirant ne devient pas schizophrène mais il peut être énormément perturbé.

Question : il y a déjà des femmes qui disent à leur enfant : tu n'as pas de père. On est dans le mouvement du super clonage ! Mais pour faire un enfant, il y a toujours un père et une mère. C'est une erreur de nier la biologie qui fait la vie. La vie c'est ça, un enfant a toujours un papa et une maman.

Réponse de Gérard Poussin :

Je ne serais pas contre l'adoption homosexuelle, mais à la condition que l'enfant ait une référence à sa filiation. Sinon on va tomber dans des travers.

Ce n'est pas le fait d'élever l'enfant, c'est le fait de changer le référencement de l'enfant à la réalité biologique qui fait l'existence, c'est-à-dire la sexualité, un gamète male, un gamète femelle. Si on s'engage dans la négation de ce genre de choses, c'est sûr que l'on va arriver à des situations dramatiques ; et le risque n'est pas nul. On voit des cas de parents, de mère, en général, qui racontent des histoires à leurs enfants qui font froid dans le dos.

Comment se construit et se développe un enfant, sur quelles accroches ? Un enfant n'aura pas de problème pour se développer parce qu'il est élevé par une mère seule, mais, il pourrait avoir des problèmes pour se développer s'il est élevé par une mère qui elle-même dysfonctionne, qui a un problème psychique.

Question : sur l'étude longitudinale, seulement 39 personnes suivies. Quelle valeur a cette étude ?

Réponse de Gérard Poussin :

Le problème des études longitudinales réside dans le fait que l'on perd des sujets au fil des années (déménagement...). Après quelques années, on se retrouve avec un échantillon plus faible. Mais ce qu'on perd en nombre, on le gagne en qualité de contrôle des variables.

A l'inverse, avec une étude qui est simplement une sonde, nous pouvons avoir un nombre de cas beaucoup plus élevé. On gagne en représentativité scientifique. Mais, à mon avis, on perd sur quelque chose qui est essentiel, la capacité qu'on a de s'assurer que cette évolution vient bien de là où on pensait. En sciences sociales, nous ne faisons pas d'expérimentation, nous ne maîtrisons pas les variables. On trouve ce qu'on a dans la réalité et on regarde comment ça se passe.

Question : le fait que les parents répondent aux questions introduit-il un biais ? La méthode d'interroger les enfants n'est-elle pas plus valable ?

Réponse de Gérard Poussin :

En effet, j'ai cité une étude que j'ai faite sur les enfants du divorce, pour laquelle j'avais 3098 cas. J'ai eu le concours des médecins scolaires qui voient les enfants dans le cadre de leur travail. Les médecins ont utilisé les échelles qu'on leur avait demandées. J'ai dit que c'est faisable car je l'ai fait pour cette étude là, mais je n'ai pas donné le résultat car elle ne concerne pas la question du jour.

Question : y a-t-il des problèmes pour faire des études en France ? Les freins sont-ils liés à la caractéristique de la société française ?

Réponse de Gérard Poussin :

En France, il est extrêmement difficile d'obtenir un financement pour des études de ce type parce que ce n'est pas du tout dans l'état d'esprit français de considérer ce genre de sujet comme étant un objet d'étude. Par exemple, l'étude sur les enfants du divorce a été financée par la Fondation pour l'enfance, qui n'est pas un organisme scientifique classique.

Dans d'autres domaines, je n'ai pas eu de problème de financement, parce que la problématique porte sur des sujets pour lesquels on considère que l'on peut faire des études scientifiques. La France est un des rares pays où faire des études scientifiques sur des sujets comme ceux-là est considéré comme pratiquement hérétique !

Il y a actuellement une étude de l'INSERM qui a donné lieu à des protestations, une pétition signée par 10 000 professionnels de l'enfance, en disant ce n'est pas bien de faire des études là-dessus : « Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans ». J'ai demandé à des personnes qui avaient signé, elles n'avaient pas lu l'étude. Les signataires ne savent pas ce dont il est question parce qu'ils lisent des bêtises. L'étude ne dit pas qu'il faut « fliquer » tous les enfants et que tous les enfants qui ont la moindre turbulence seraient signalés. L'étude a consisté à dépouiller 1000 travaux scientifiques de part le monde (peu de travaux français pour les raisons que je viens d'évoquer). Cela signifierait que ces 1000 travaux seraient nuls et non avendus parce que c'est pas bien de faire des travaux là-dessus !

Remarque : C'est plutôt pour les conséquences politiques que ça entraînerait

Réponse de Gérard Poussin :

Lisez le texte même de la pétition. Il démolit le principe même de l'étude. Je sais que je suis complètement à contre courant là-dessus !

Remarque : Merci d'être intervenu sur le sujet délicat de l'homoparentalité. Vous êtes dur par rapport à la psychanalyse qui met à part la part d'homosexualité qui est nous. J'ai bien aimé quand vous avez dit « on ne choisit pas son homosexualité ». Personne n'a le droit de juger. Dans une société, ce serait bien de pouvoir donner le droit aux homosexuels d'avoir un enfant, pour cela il faudrait un comité d'éthique. Personnellement, s'il y avait un référendum, je voterai non, parce que je pense que la meilleure solution pour un enfant, c'est un père et une mère. Toutefois, j'aurais de bonnes relations avec mes voisins homosexuels et leurs enfants.

Réponse de Gérard Poussin :

Je pense que le fait que la psychanalyse reconnaisse l'existence de pulsions homosexuelles chez tout individu, n'enlève rien au fait que le passage à l'homosexualité réalisée est pour la psychanalyse quelque chose de différent. Je maintiens ce que j'ai dit, en ce qui concerne les positions de Freud par rapport au narcissisme.

Chacun doit décider à partir d'éléments de réalité et non pas à partir d'éléments purement théoriques voire purement idéologiques. C'est vrai que ce que je crains de la psychanalyse, c'est qu'il y a une dérive de réflexions théoriques, qui ne sont que des hypothèses, parce que l'inconscient, personne ne l'a vu, personne ne sait ce que c'est, ni vous, ni moi, même si on pense connaître le sien. A mon avis, c'est franchement une illusion.

A partir de ce moment là, on n'est que sur des hypothèses et donc pour se faire une idée sur des problèmes qui, à mon avis, vont au-delà de chaque personne individuellement, qui sont des problèmes généraux, sociaux, il faut avoir des réponses du même type.

Là où je ne suis pas d'accord, c'est quand on me dit « les études ne valent rien parce qu'elles sont comportementales ». Je pense qu'il est important que les gens soient informés et pour les informer, il faut prendre les moyens de cette information.

Maintenant, la théorie psychanalytique est tout autre : il s'agit d'un corpus cohérent d'hypothèses. La cohérence est sa force. Le problème se pose quand i on sort de ce système cohérent. Ici, nous sommes dans le domaine social. Ainsi, on doit utiliser les moyens et les méthodes scientifiques qu'on utilise dans toutes les sciences sociales.

Question : Qu'en est-il du narcissisme ? Une étude montre que l'estime de soi des homosexuels est plus faible.

Réponse de Gérard Poussin :

A partir du moment où on considère la sexualité comme un mode de vie, comme quelque chose qui vous engage dans toute votre vie, alors effectivement c'est différent. En ce qui concerne les problématiques de l'estime de soi, elle est très liée aux autres. Les homosexuels étant victimes de préjugés homophones, il est normal qu'ils aient une estime de soi plus faible que les autres.

Une autre partie de l'estime de soi est le narcissisme. Effectivement, il y a une relation entre l'estime de soi et le narcissisme. C'est compliqué, ça nous ouvre sur tout un débat : quelle est la nature de ce narcissisme qui est évoquée par les psychanalystes ?

## **Bibliographie**

- Bailey et al., 1995, Sexual orientations of adult sons of gay fathers, *Developmental Psychology*, Vol 31, N°1.
- Golombok S. et al., 1983, Children in lesbian and single parent households: psychosexual and psychiatric appraisal. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 24.
- Golombok S., 1997, Children raised in fatherless families from infancy, *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, Vol 38, N°7.
- Gross M., 2003, *L'homoparentalité*. PUF, Paris.
- Hoeffler B., 1981, Children's acquisition of sex-role behavior in lesbian-mother families, *American Journal of Orthopsychiatry*, 5.
- Huggins, S.L., 1989, A comparative study of self-esteem of adolescent children of divorced lesbian mothers and divorced heterosexual mothers, in F. Bozett, *Homosexuality and the family*. New-York.
- Jenny C. et al., 1994, Are children at risk for sexual abuse by homosexual ?, *Pediatric*, 94.
- Kirkpatrick M. et al., 1981, Lesbian mothers and their children : a comparative survey. *American Journal of Orthopsychiatry*, 51.
- Tasker F. et Golombock (2002) *Grandir dans une famille lesbienne*, ESF, Paris.

## **Association Contact**

8, rue du Sergent Bobillot  
38000 Grenoble,  
Tel : 04 76 17 14 70  
[www.Contact-Grenoble.com](http://www.Contact-Grenoble.com)  
[info@Contact-Grenoble.com](mailto:info@Contact-Grenoble.com)